HONORAIRES
Transaction et Gestion

AGENCE ROTONDE MIRABEAU

Tarif Vacation (toute heure commencée est due).....120 € TTC / Heure
Duplicata document .....2 € TTC / Page

HONORAIRE DE GESTION

Honoraires calculés sur le montant des encaissements TTC
TVA 20%

Baux commerciaux et professionnels 7,5% HT soit 9% TTC

Maisons ou appartements neufs (moins de 5 ans).....6,5% HT soit 7,80% TTC
Maisons ou appartement semi récents (de 6 à 15 ans).....7% HT soit 8,40% TTC
Maisons ou appartement anciens (plus de 15 ans).....7,5% HT soit 9,00% TTC

Relevé gérance par mail.....Gratuit
Relevé gérance par courrier..... +0,20% TTC
Récapitulatif d'aide à la déclaration des revenus fonciers.....Gratuit
Paiement des charges de copropriété.....+0,30% TTC
Assurances (loyers impayés et détériorations...).....2,00% TTC
Assurance vacance locative et loyer impayés.....3,95% TTC
Ouverture de dossier particulier.....Nous consulter

APPARTEMENT, MAISON, TERRAIN, VIAGER

0€ à 100.000€*	100.001€ à 149.999€	150.000€ à 199.999€	200.000€ à 249.999€	250.000€ à 399.999€	400.000€ à 799.999€	800.000€ à 1199.999€	> à 1.200.000€
HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
7,5%	6,66%	5,41%	5%	4,58%	4,16%	3,75%	3,33%
TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
9%	8%	6,5%	6%	5,5%	5%	4,5%	4%

*Montant minimum de 3000€ TTC

VENTE FONDS de COMMERCES / CESSION droit au BAIL

10 % HT.....(12 % T.T.C) (Du montant du prix / cession)

Délégations de mandat : Les honoraires appliqués sont ceux de l'agence titulaire du mandat

Programmes neufs : Honoraires de rétrocession fixés par les promoteurs

FNAIM

11/03/2019

HONORAIRES LOCATION

AGENCE ROTONDE MIRABEAU

01/01/2019

HABITATION

Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.
Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE GESTION

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire(7) :
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/ M2

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :
- honoraires d'entremise et de négociation : 10% du montant du loyer charges comprises
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / M2

SANS MANDAT DE GESTION

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire(7) :
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 €/ M2

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :
- honoraires d'entremise et de négociation : 20% du montant du loyer charges comprises
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € / M2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / M2

DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE GESTION

Autres baux :
Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.
Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant de 1 mois de loyer charges comprises au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.
Avec un forfait minimum à 300 euro TTC
Cette rémunération sera à la charge du locataire.

SANS MANDAT DE GESTION

Autres baux :
Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.
Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant de 1 mois 1/2 de loyer charges comprises au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.
Avec un forfait minimum à 400 euro TTC
Cette rémunération sera à la charge du locataire.

ETAT DES LIEUX

Fait par huissier ou prestataire extérieur.....selon tarifs vacations

AVENANTS ET MODIFICATIONS DE BAUX

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire(7) :
- de rédaction du bail : 6€ / M2

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :
- de rédaction du bail : 6€ / M2

COMMERCE / BUREAU

10% HT (soit 12% TTC*) du montant du loyer Charges Comprises TTC* de la première période triennale, Cette rémunération sera partagée, en parts égales, entre bailleur et locataire.

Avenant ou modification du bail 5% HT (soit 6%TTC*) du montant du loyer Charges comprises TTC* du loyer de la période triennale, Cette rémunération sera à la charge du demandeur.

*TVA 20%